

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

| | |
|--|------------|
| Suisse : Le Tucano a été créé grâce aux fonds d'un contrebandier italien repent. | p2 |
| Suisse : Fonds illégaux : PostFinance aurait permis le recyclage de 4,6 millions de francs, selon la justice soleuroise. | p3 |
| Suisse : Fonds illégaux : PostFinance aurait permis le recyclage de 4,6 millions de francs, selon la justice soleuroise. | p3 |
| Enquête en Suisse sur du blanchiment par le milieu marseillais..... | p4 |
| Côte d'Ivoire : Crime de blanchiment d'argent : 11 dossiers sur la table du procureur Tchimou..... | p5 |
| Les transnationales au centre de la grande évasion..... | p6 |
| Paris illicites: Le Mondial a été la cible des mafias asiatiques..... | p9 |
| L'"argent secret" de Sean Connery..... | p10 |

Suisse : Le Tucano a été créé grâce aux fonds d'un contrebandier italien repent. L'homme et ses associés d'alors font face aujourd'hui à la justice pour blanchiment d'argent.

Visage buriné, regard profond, relax dans ses jeans et ses baskets, il ne fait pas mystère de ses activités illégales. A 49 ans, il n'a pas toujours été le paisible patron de bar qu'il affirme être devenu dans ses Pouilles natales. Contrebande maritime de cigarettes entre le Monténégro et l'Italie, réseau mafieux, compte numéroté en Suisse: il a déjà été puni dans son pays. S'il fait face depuis hier à la justice, c'est pour expliquer la provenance des fonds avec lesquels il a permis la création de la société propriétaire du dancing le Tucano à Lausanne. En gros: il admet que c'était de l'argent sale issu de son trafic de cigarettes, mais pas seulement.

Fin des années nonante, l'homme était considéré comme l'un des meilleurs pilotes de vedettes rapides engagées dans ce commerce clandestin. Il n'appartenait pas directement lui-même aux organisations mafieuses profitant de cette activité. Il travaillait pour un clan qui leur était lié, sévèrement condamné depuis.

En 1996, il a transféré 244 176 francs sur un compte numéroté d'une banque allemande à Lugano. «Cela représentait ce que j'ai touché pendant sept ans pour avoir conduit les bateaux, mais aussi le fruit d'autres petits boulots.» Il explique par exemple qu'il encaissait auprès des automobilistes stationnés en bord de mer une obole censée les préserver des cambriolages.

La bonne affaire

Et puis un jour de 2003, il débarque à Lausanne pour voir un cousin. Il sort en boîte, et rencontre deux types qui lui proposent une affaire avec l'opportunité de vivre ici. «Ça tombait bien, j'avais quelques problèmes avec la justice italienne. J'avais envie de changer d'air.» Cette affaire, c'est un investissement pour créer une société destinée à transformer un restaurant en discothèque brésilienne sous l'enseigne du Tucano. Il fallait 460 000 francs. L'ancien pilote de vedettes sort 190 000 francs cash. Peu après, il rachète les parts d'un associé, devenant actionnaire unique.

Il ne reste pas propriétaire longtemps. Quelques mois plus tard, il revend ses parts à un ancien inspecteur de la police judiciaire devenu patron de boîte de nuit. Avec cet argent tout frais, il retourne en Italie après avoir acheté une Mercedes et fait l'acquisition, là-bas, d'un bar à 85 000 euros.

L'ex-contrebandier ne nie pas une autre accusation relevant cette fois de la basse magouille. Avec l'aide de ses deux associés de 2003, il s'est fait confectionner de faux certificats attestant de revenus licites. Ces documents, légalisés devant notaire à Lausanne, étaient destinés à la justice italienne. Dans le but de lui faire croire que les biens qu'elle s'appropriait à séquestrer avaient été honnêtement gagnés. Le procès se poursuit aujourd'hui.

Georges-Marie Bécherraz, 13.07.2010

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.24heures.ch/vaud-regions/actu/trafiquant-italien-offert-dancing-lausannois-2010-07-12>

Suisse : Fonds illégaux : PostFinance aurait permis le recyclage de 4,6 millions de francs, selon la justice soleuroise.

L'entreprise, qui risque une grosse amende, rejette ces accusations.

C'est une scène digne des tontons flingueurs, Lino Ventura et Bernard Blier en moins. En février 2005 à Soleure, dans l'arrière-salle d'un bureau postal, le titulaire d'un compte remplit patiemment sa valise de billets. La scène s'éternise. Il est vrai que 4,6 millions de francs ne se comptent pas en une fraction de seconde. Simple transaction légale pour PostFinance, l'établissement financier de la Poste suisse. Opération de blanchiment pour le ministère public soleurois, qui accuse depuis hier le géant jaune d'être mal organisé en la matière. L'amende pourrait atteindre 5 millions de francs.

Tout commence en été 2006. Une procédure pénale est alors ouverte par la justice soleuroise. Les deux responsables de la société BE Creativ-Service AG sont accusés d'avoir utilisé, à mauvais escient, 34 millions de francs confiés pour des placements. Une des opérations frauduleuses aurait été effectuée en 2005. Le 10 février, deux clients hollandais versaient 5 millions de francs sur le compte postal de la société. Le lendemain, 4,6 millions étaient retirés en cash par un des patrons de BE Creativ-Service AG. Immédiatement déplacé à l'étranger, le magot n'a jamais été retrouvé.

Si deux collaborateurs, qui s'étaient contentés de respecter les règles internes de la Poste, ont été innocentés, c'est maintenant toute l'entreprise qui est sur la sellette. «Des retraits de cette importance sont extrêmement rares, indique la procureure Barbara Lips. Et dans ce cas précis, il semble qu'aucun contrôle crédible n'ait été effectué. Ni sur l'origine, ni sur l'utilisation. On s'est contenté de vérifier que le compte présentait un solde suffisant.»

La Poste réfute

La magistrate accuse: «C'est un cas évident de manque d'organisation de l'entreprise pour combattre le crime de blanchiment. Les contrôles dans ce genre de situation sont insuffisants.» Formellement, c'est un organisme d'autorégulation spécifique à la Poste qui est chargé de vérifier l'origine licite des fonds. En vertu de la loi sur le blanchiment, «l'intermédiaire financier est tenu d'identifier l'objet et le but» de la transaction.

«Ces reproches sont infondés, contre-attaque le porte-parole de PostFinance Marc Andrey. Les prescriptions légales et réglementaires internes ont été respectées.» Mais l'importance du montant n'aurait-elle pas dû alerter les responsables de la filiale? «Nous sommes le quatrième institut financier du pays, et il arrive que de tels montants soient retirés. Mais nous procédons toujours aux vérifications d'usage lors de retraits d'argent comptant élevés: identification de la personne, buts de la transaction précisés par écrit, communication de l'ayant droit économique.»

Banque postale affectée?

Reste que si les accusations du ministère public soleurois devaient se confirmer, la cote de popularité d'une banque postale ne manquerait pas d'être affectée. Un projet voulu par la

direction de l'ancienne régie fédérale et soutenu par les syndicats, qui en font une des revendications de leur initiative «Pour une poste forte» lancée en novembre dernier. L'objectif? Que PostFinance obtienne une licence bancaire lui permettant d'être directement active dans le domaine des crédits hypothécaires et aux entreprises. De nombreux élus, particulièrement dans le camp bourgeois, doutent déjà aujourd'hui de la capacité de la Poste à assumer ce nouveau métier. Un cas aussi retentissant de blanchiment apporterait de l'eau à leur moulin.

L'affaire des 4,6 millions pourrait aller jusqu'au Tribunal fédéral. Il s'agit en effet d'un précédent qui devrait faire jurisprudence. A ce jour, seuls des employés ont été inculpés. Jamais un institut financier.

Mis en ligne le 22.07.2010

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.24heures.ch/mon24heures/journal-demain/blanchiment-argent-geant-jaune-accuse-2010-07-22>

Enquête en Suisse sur du blanchiment par le milieu marseillais

MARSEILLE 26 juillet (Reuters) - Le juge Philippe Dorcet s'est rendu lundi à Genève dans le cadre d'une enquête sur un possible blanchiment d'argent en Suisse par plusieurs figures du banditisme marseillais, a-t-on appris de source judiciaire.

Le magistrat français, accompagné de policiers parisiens et marseillais, a assisté à plusieurs perquisitions de sociétés et à des saisies de relevés bancaires menées sous la direction du doyen des juges d'instructions de Genève, Alix Francotte.

Le magistrat marseillais avait ouvert en janvier une information judiciaire qui avait débouché sur l'interpellation en juin sur la Côte d'Azur de Gérald et Michel Campanella ainsi que de Bernard Barresi, en fuite depuis 18 ans après l'attaque d'un fourgon blindé près de Mulhouse.

L'enquête porte sur des faits "d'infraction à la législation des jeux en bande organisée, association de malfaiteurs, blanchiment en bande organisée, non justification de ressources et extorsion de fonds en bande organisée".

Michel et Gérald Campanella ainsi que Bernard Barresi sont soupçonnés par les enquêteurs de régner sur les jeux et le monde de la nuit du Sud-est de la France.

Ils avaient été interpellés avec une vingtaine de personnes sur un yacht amarré à Golfe-Juan (Alpes-Maritimes) lors d'une opération de grande ampleur qui avait mobilisé 170 policiers.

Alexandre Rodriguez, président du fabricant de yachts de luxe Rodriguez Group (RDGP.PA: Cotation) a également été mis en examen dans le cadre de cette affaire et incarcéré à la maison d'arrêt de la Farlède dans le Var.

(François Revilla, édité par Gérard Bon) Lundi 26 juillet 2010

[En Ligne] Disponible sur

<http://fr.reuters.com/article/frEuroRpt/idFRLDE66P1WW20100726>

Crime de blanchiment d'argent : 11 dossiers sur la table du procureur Tchimou

La cellule de lutte contre la criminalité financière a épinglé une dizaine de dossiers. Ils ont été transmis au parquet.

Le blanchiment de capitaux et la criminalité financière sont aujourd'hui de véritables freins à l'émergence des Etats en développement. L'Etat ivoirien qui prend la menace au sérieux a mis en place une structure baptisée Cellule de renseignement financier de la Côte d'Ivoire (CENTIF-CI). En deux ans d'exercice, cette cellule a reçu 155 dossiers dont 11 transmis au parquet. Selon son président Toussaint Irigalé Bli, la Centif-ci dont les missions sont la prévention de l'utilisation des circuits économiques, financiers et bancaires à des fins de blanchiment de capitaux ainsi que la promotion de la bonne gouvernance, a besoin de collaboration. En effet, elle reçoit, analyse et diffuse les informations de nature à établir l'origine des transactions ou la nature des opérations faisant l'objet de déclarations ou de soupçons. Pour plus d'efficacité, la Côte d'Ivoire a pris part à la 18ème plénière du groupe Egmont à Carthagène en Colombie du 27 juin au 1er juillet 2010. Ce groupe est une plateforme d'échanges d'informations dans le cadre spécifique de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle émet des avis sur la mise en œuvre de la politique d'Etat en la matière et propose les réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre ces fléaux. La rencontre a été marquée par l'admission de la structure ivoirienne à cette communauté internationale d'intelligence financière. «L'admission de la Côte d'Ivoire à cette prestigieuse institution est la marque de la reconnaissance internationale de son engagement à appliquer les bonnes pratiques de la gouvernance », a expliqué M. Irigalé. Pour lui, faire partie de ce groupe revêt un intérêt capital pour la Côte d'Ivoire qui pourra de ce fait rassurer les milieux économiques et financiers ainsi que les partenaires au développement quant à la fiabilité de son environnement économique et financier. Mieux l'appartenance au groupe Egmont permettra d'améliorer l'indice de perception de la Côte d'Ivoire à l'échelle internationale et de rendre crédible la signature de l'Etat.

Lanciné Bakayoko, Nord-Sud du 23/07/2010

[En Ligne] Disponible sur

<http://news.abidjan.net/article/?n=370617>

Les transnationales au centre de la grande évasion.

La lutte contre les paradis fiscaux est encalminée. Réuni fin juin à Toronto, le G20 a réitéré son intention d'appliquer des sanctions contre ces derniers, mais à partir d'une liste établie par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui ne cesse de s'étriquer. Celle-ci ne compte plus que quatorze Etats. « Et encore, les Iles Cook et le Sultanat de Brunei devraient en sortir prochainement. Ils ne restent que quelques confettis représentant 0,2% de la finance offshore alors que les multinationales représentent les deux tiers de la fraude fiscale globale », remarque Jean Merckaert, du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD). « Pire, note Attac, les pays s'engagent à ouvrir encore davantage les marchés de biens et de services (dont les services financiers !) et à continuer

d'éliminer les derniers instruments de protection dont disposent les gouvernements ou les régions vis-à-vis du tout marché [1]. »

1 800 milliards de dollars évaporés

Quelques mois plus tôt, un rapport de l'institut de recherche américain Global Financial Integrity avait révélé les chiffres de l'évasion fiscale sur le continent Africain [2]. Selon ce dernier, les sorties illicites de capitaux auraient représenté 1 800 milliards de dollars sur les quarante dernières années. Cette évasion, précise le rapport, se serait effectuée principalement vers les institutions financières des pays riches, croissant au rythme annuel moyen de 11,9 % ! « Même en optant pour un calcul plus prudent, reposant sur les modèles économiques de la Banque mondiale et du FMI, Global Financial Integrity calcule que le continent aurait ainsi perdu 854 milliards de dollars de capital cumulé entre 1970 et 2008 » précise l'hebdomadaire économique Les Afriques [3].

En pourcentage de PIB, ce phénomène d'évaporation représentait 2 % du produit intérieur brut (PIB) du continent en 1970, 11 % en 1987, 8 % en 2007 et 7 % en 2008. De quoi effacer la dette extérieure de 250 milliards de dollars, tout en disposant de près de 600 milliards de dollars pour lutter contre la pauvreté et favoriser la croissance économique. L'économiste Léonce Ndikumana, directeur du département de la recherche sur le développement à la Banque africaine de développement estime que l'Afrique, sans cette fuite des capitaux, pourrait très bien être le créancier du reste du monde.

Les transnationales, premières fautives

Les monstrueuses prévarications commises par une poignée de dictateurs défunts, du Zaïrois Mobutu Sese Seko au Nigérian Sani Abacha, tout comme celles poursuivies par une poignée de despotes vivant majoritairement sur le pourtour du golfe de Guinée et en Afrique centrale, sont aujourd'hui largement reconnues. En 1999, l'hebdomadaire anglais The Economist estimait ainsi qu'à eux seuls les dirigeants africains possédaient alors 20 milliards de dollars placés sur des comptes bancaires dans un seul paradis fiscal : la Suisse. À la même époque, il avait été calculé que les banques londoniennes détenaient 6 milliards provenant uniquement du Kenya et du Nigeria. Pour autant, le baobab du dictateur africain cache une forêt d'autres délinquants, en « col blanc », qui continuent à discrètement profiter des avantages offerts par la mondialisation des circuits financiers.

Celle-ci a en effet largement contribué à l'intensification de la fuite des capitaux. Ainsi, si l'on ne déplorait que 57 milliards de fuites durant la décennie 1970, l'on comptait en effet pour 437 milliards d'évasion de capitaux africains entre 2000 et 2008. Et si certains « Big Men », à l'instar du Zimbabwéen Robert Mugabe, ont su, par exemple, profiter des avantages fiscaux offerts par un territoire tel que Hong Kong [4], les transnationales, aux côtés des circuits criminels, sont pour leur part aujourd'hui les principales actrices de cette grande évasion fiscale.

La manipulation des opérations commerciales à des fins comptables représenterait 65 % des fuites illicites de capitaux, selon une note de synthèse du Réseau européen sur la dette et le

développement (Eurodad), contre 35 % pour les activités criminelles et 5 % pour les versements illicites. « Au cours des 25 dernières années, précise Mike Lewis, du réseau Tax Justice Network, on a assisté à une accélération de la mobilité transfrontalière des capitaux et à l'essor d'un modèle de développement qui pousse les pays du Sud à offrir d'une part, des incitants fiscaux pour attirer les investissements étrangers, et d'autre part, un accès intérieur aux flux financiers internationaux. La libéralisation financière et l'idéologie économique ont favorisé la prolifération de mécanismes permettant aux contribuables fortunés et mobiles ainsi qu'aux entreprises d'échapper à leurs responsabilités fiscales envers l'Etat » [5]. « Dans un certain nombre de pays africains, notamment les nations riches en ressources naturelles, souligne Babatunde Olugboji, responsable du département "Politique africaine" au sein de l'ONG Christian Aid, d'importantes multinationales ont négocié de considérables rabais d'impôts pour elles-mêmes, tandis que d'autres en collusion avec des fonctionnaires du gouvernement fraudent, échappent à l'impôt et exportent ces montants non réglés vers des pays tiers, en général des paradis fiscaux. »

Journaliste au quotidien La Tribune et auteur de La Grande Evasion [6], Xavier Harel note que ces « passagers clandestins de la mondialisation » ont particulièrement su profiter de la « mauvaise détermination » des prix des transferts. Par « mauvaise détermination », il faut comprendre les trucages réalisés sur la tarification des contributions dans les transactions entre les divisions internes des transnationales « La fuite des capitaux à travers la mauvaise détermination des prix de transfert n'a pas besoin des paradis fiscaux pour se produire », précise Xavier Harel [7], toutefois, pour la filiale d'une multinationale produisant, par exemple, le cuivre en Zambie, on est tenté de canaliser ces paiements par les paradis fiscaux. Elle permet (aux entreprises) de domicilier les bénéficiaires dans des paradis fiscaux (où, par définition, ils ne seront guère taxés) et de laisser les coûts dans les pays où la production se fait (minimisant ainsi les bénéficiaires qui y sont imposables). [8] »

Dans son rapport, Global Financial Integrity souligne ainsi que cette « mauvaise détermination » du prix des transferts coûterait aux pays en développement entre 98 et 106 milliards de dollars en pertes de recettes fiscales. Bien entendu, note Patrick Smith, responsable d'Africa Confidential, ce trafic sur les prix a en commun avec les autres transactions illégales — du blanchiment d'argent de la drogue à la corruption — « qu'elles utilisent une armée d'élégants juristes, comptables, agents et experts qui cachent l'argent mal acquis dans des paradis fiscaux (...) au moins 11,5 milliards de dollars sont couramment placés dans les paradis fiscaux offshore. Mais aussi incroyable que cela puisse paraître, la traque d'exodes d'une telle ampleur n'est pas considérée comme une priorité par les institutions financières internationales ».

Un continent en voie d'« offshorisation »

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ne surveille actuellement que « 84 juridictions et certains pays africains, libres de tout contrôle, sont tentés de faire "cavalier seul" et de se muer en paradis fiscal pour attirer les investisseurs désireux d'échapper à l'impôt » précise le réseau Tax Justice Network for Africa.

« Engagement démontré pour la libération du marché » ; « exemptions de taxes » ; « exonérations temporaires d'impôt » : depuis quelques années, certains pays du continent sont ainsi particulièrement sollicités par des professionnels du droit et du chiffre pour créer une « fiscalité allégée » permettant un « climat favorable à l'investissement » et de rentrer dans le cercle des centres financiers. En Tunisie, le président Ben Ali compte sur « le port financier de Tunis », premier centre financier offshore d'Afrique du Nord, monté par la banque islamique Gulf Finance, pour « intégrer la sphère financière internationale et permettre au pays d'accroître sa notoriété financière en développant des services financiers offshore de pointe ».

Le Maroc est lui aussi en passe de devenir un centre financier international dans les prochaines années. Même ambition au Botswana, qui compte se propulser parmi les premiers hubs financiers du continent, fort de son voisinage avec l'Afrique du Sud. En février dernier, le chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, a promis aux hommes d'affaires belges un régime d'imposition souple, identique à un « paradis fiscal ». « Maintenant que le Burundi est redevenu politiquement stable, des dispositions légales ont été prises pour garantir aux investissements étrangers contre les nationalisations et pour assurer un traitement juste et équitable des opérateurs économiques » précisait le chef de l'Etat, réélu en juin 2010. L'île d'Anjouan, dans l'archipel des Comores, vante de son côté sur son site Internet ses services offshore créant un « bon environnement » pour les investisseurs [9].

Le Ghana, bon élève de la Barclays Bank

Actuellement c'est surtout le Ghana, sur le point d'exploiter ses gisements de pétrole et de gaz, qui préoccupe les associations spécialisées dans le combat pour la justice fiscale [10]. Depuis la modification de la loi bancaire ghanéenne en 2005, sous la conduite de consultants internationaux, la Barclays Bank de Londres — 90 ans de présence à Accra — gère des activités offshore pour les personnes non résidentes et les multinationales. Dès 2006, la Banque centrale du Ghana s'inquiétait de l'impact que pourraient avoir sur sa propre politique les pratiques d'un tel centre financier offshore opérant avec un « minimum de régulation ». En janvier dernier, Jeffrey Owens, directeur du centre de la politique fiscale de l'OCDE écrivait au ministre des finances ghanéen, Mr Kwabena Duffuor, pour l'avertir « des risques à ne pas se conformer aux standards internationaux ». Et de souligner : « La dernière chose dont l'Afrique a besoin, ce sont des paradis fiscaux en son sein. »

Pour autant, rien ne semble entraver la dérive du Ghana. 50 % des impôts levés sur les sociétés internationales opérant dans le pays — soit plus de 125 millions d'euros par an — échappent déjà à l'Etat. « Combiné à un soudain afflux de “pétro-dollars”, qu'est ce que cela va donner ? » note la journaliste d'investigation Khadija Sharife [11]. Pour Wilson Prichard, chercheur à l'Institute of Development Studies, « il y a de forts risques qu'un paradis fiscal ouest africain situé dans un pays devenu producteur de pétrole puisse faciliter la corruption et l'évasion à grande échelle de capitaux. Tout comme il pourrait menacer la bonne gouvernance et la croissance économique régionale [12] ».

Aride, complexe, peu médiatisé et pourtant vital, le combat pour la justice fiscale doit plus que jamais mobiliser l'Afrique qui s'interroge sur le rôle et l'utilité de ses impôts...

Notes

- [1] « G20 : pas de plans de rigueur pour la finance », Attac France, 25 juin 2010.
- [2] « Illicit Financial flows from Africa : Hidden Resource for developpement », mars 2010.
- [3] « Fuite des capitaux africains : 854 milliards de dollars évaporés », 29 mai 2010.
- [4] « Mugabe's Home Away from Zimbabwe : Hong Kong », Time, 23 février 2009
- [5] « Evasion fiscale internationale et pauvreté », Alternatives Sud, vol. 14, numéro 1, 2007.
- [6] Xavier Harel, La Grande évasion. Comment les riches et les multinationales continuent de ne pas payer d'impôts, Éditions Les Liens qui libèrent, Paris, 2010.
- [7] « Les passagers clandestins de la mondialisation », IPS, 21 mai 2010.
- [8] Voir « On achève bien les mineurs zambiens », Le Monde diplomatique, mai 2009.
- [9] The creation of an offshore centre, Anjouan Government and Offshore Finance Authority Website.
- [10] « Taxation and Development in Ghana », Christian Aid Ghana, septembre 2009.
- [11] « Resource Curse », London Review of Books Blog, 8 juillet 2010.
- [12] « Tax Haven risks corruption, OECD warns Ghana », The Guardian, 19 janvier 2010.

Jean-Christophe Servant, posté le mardi 20 juillet 2010

[En Ligne] Disponible sur

<http://socio13.wordpress.com/2010/07/17/les-transnationales-au-centre-de-la-grande-evasion-par-jean-christophe-servant/>

Paris illicites: Le Mondial a été la cible des mafias asiatiques

La Coupe du monde 2010 a-t-elle subi de plein fouet les pressions des mafias asiatiques? En marge du Mondial sud-africain, plusieurs opérations de police ont permis de relever de nombreuses illégalités sur les paris clandestins.

Cela devait évidemment arriver, et ni les nouvelles lois pour prévenir ce fléau, ni les mesures draconiennes mises en place par les instances internationales policières (Interpol) ou sportives (Fifa) n'allaient rien y pouvoir: une Coupe du Monde de football, de par les sommes d'argent gigantesques qu'elle draine, ne peut qu'attiser l'appétit des organisations mafieuses de tous genres: blanchiment, corruption, prostitution, etc...

Et qui dit match de football dit possibilité de manipulation veille comme la nuit des temps (ou du jeu): les paris clandestins! En ce domaine, les mafias asiatiques sont passées maîtres dans l'art d'organiser ce type de paris, avec, ou non, manipulation de résultats.

Pendant un mois, Interpol a ainsi identifié et perquisitionné près de 800 tripots dans toute la Chine (et notamment à Hong Kong et Macao), mais aussi en Malaisie, Singapour et Thaïlande. Les résultats: pour les simples prises de paris illégaux (aucune tentative de manipulation de résultat n'a été relevée), ce sont près de 5.000 personnes qui ont été interpellées, et près de 10 millions de dollars (7,7 MEuros) qui ont été saisis lors de la plus grande opération policière de ce type selon les autorités d'Interpol, qui ont leur siège à Lyon. Opération baptisée non sans humour "Soga III".

A l'occasion des surveillances préalables au coup de filet, il a été comptabilisé dans ces tripots clandestins un total de mises s'élevant à plus de 155 millions de dollars (119,4 millions d'euros).

L'organisme de coopération policière ne s'est d'ailleurs pas privé de mettre l'accent sur les enjeux de ce type de fraude puisque son directeur exécutif a tenu à préciser que "les paris clandestins sur le football alimentent la corruption, le blanchiment d'argent et la corruption", comme l'avait déjà souligné un rapport du Gafi (Groupe d'Action Financier contre les Circuits Financiers Illicites) l'été dernier.

En d'autres termes, avec la libéralisation des paris sportifs sur internet depuis le début du mois de juillet en France, le combat s'annonce difficile et ne fait que commencer: l'Arjel et ses fins limiers ont d'ores et déjà du pain sur la planche!

Posté le 17/07/2010

[En Ligne] Disponible sur
http://www.football.fr/footballfr/cmc/cm-2010/201028/paris-illicites-le-mondial-a-ete-la-cible-des-mafias-asiatiques_89165.html

L'"argent secret" de Sean Connery

L'acteur et son épouse ont été mis en examen jeudi pour une présumée fraude fiscale en Espagne.

L'ex agent 007 Sean Connery devra répondre à la justice espagnole dans une affaire de fraude fiscale présumée. L'acteur écossais de 79 ans et son épouse d'origine française, Micheline Roquebrune, ont été mis en examen jeudi, selon les médias espagnols.

La fraude s'élèverait à 1,6 million d'euros, et porterait sur la vente de terrains immobiliers à Malaga, dans le sud de l'Espagne, par une entreprise liée à la star.

Bientôt interrogé

Le couple, qui vit aux Bahamas, doit être interrogé sur cette affaire, suite à une commission rogatoire délivrée par un juge d'instruction, d'après le quotidien local Sur.

Sean Connery possédait une maison à Marbella jusqu'à 1999. Il avait déjà été cité en mai dernier lors d'une enquête préliminaire pour blanchiment menée par un juge de Marbella.

L'enquête portait précisément sur la vente de cette propriété. Elle a été baptisée "Goldfinger" par les policiers.

Malaga, célèbre station balnéaire, est au coeur d'un vaste scandale de corruption immobilière, dans laquelle l'équipe municipale serait impliquée.

Par Aurélie Frex (avec AFP), le 15 Juillet 2010

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.europe1.fr/Cinema/L-argent-secret-de-Sean-Connery-235861/>
